

RENSEIGNEMENT A FOURNIR POUR LA LICENCE D'IMPORTATION D'HYDROCARBURES RAFFINÉS

1. Demande de licence d'importation d'hydrocarbures raffinés adressée au Ministre en charge des hydrocarbures ;
2. Nom ou raison sociale, nationalité, domicile, adresse professionnelle du demandeur ;
3. Nom, prénom (s), qualité, nationalité de toutes les personnes ayant une responsabilité dans la gestion de l'entreprise : président, directeur, gérant, membres du Conseil d'administration ;
4. Statuts de l'entreprise ;
5. Compte d'exploitation du dernier exercice ;
 - . Bilan du dernier exercice (ou business plan d'une activité d'importation de produits pétrolier pour les nouvelles sociétés) ;
7. Tout document justifiant la capacité technique du requérant (avoir un personnel qualifié, à défaut s'engager sur l'honneur à les recruter et recueillir l'accord de principe de celui-ci) ;
8. Tout document justifiant la solvabilité financière du requérant (attestation bancaire délivrée par un établissement financier sénégalais) ;
9. Éléments sur les systèmes et programmes de la sécurité pour faire face aux accidents en conformité avec les règles en vigueur ;
10. Assurance en garantie pour la couverture des risques liés à l'activité ;
11. Éléments sur les systèmes et programmes pour la protection de l'environnement ;
12. Engagement écrit à importer un volume annuel minimum de 20.000 m³ de produits et/ou pour le gaz de pétrole liquéfié (GPL) un tonnage annuel minimum de 1500 tonnes ;
13. Engagement écrit à communiquer annuellement la nature du ou des produits à importer ainsi que le planning d'importation desdits produits ;
14. Disponibilité de capacités de réception et de stockage propres dument agréées ou contrat de location de capacités de stockage avec une entreprise titulaire de licence ;
15. Engagement à désigner un expert agréé pour le contrôle qualitatif et quantitatif de toute cargaison importée ;
16. Frais d'instruction de 10.000.000 F.CFA.

Remarque : en plus du dossier physique à déposer au Bureau du courrier, merci de faire un dossier sous format électronique à mettre dans une clé USB à déposer à la CRSE